



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

23 février 2022

*École élémentaire publique Amand Lefevre à Breuil-le-Sec (Oise)*

Le vingt-trois février de l'an deux-mille-vingt-deux, à 14 h 30 min,

Les membres de l'association départementale O.C.C.E. – OISE se sont réunis dans les locaux de l'école élémentaire publique Amand Lefevre de Breuil-le-Sec, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté par un pouvoir écrit d'un autre membre.

*Étaient présents :*

	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Adhérents, mandataires ou représentants de la coopérative OCCE	BAECKEROOT Laurence	mandataire	la coopérative de l'EMP A. Camus à Beauvais
	DEMEYER Florence	mandataire	la coopérative de l'EEP C. Boudoux à Villers-St-Paul la coopérative
Membres du conseil d'administration	BOUVIER Laure BULTIÈS Catherine BUVRY Sabine CAIVANO-TELLIER Laurence CHATRIEUX Sylvain	Administratrice Trésorière-adjointe Administrateur Administratrice Président	AD OCCE – Oise

	CHEVAL Maxence COULON Danièle GRIMAUX Isabelle JOUHAULT Christelle LANGLOIS Sébastien MAUDRIN Hélène MAUVAIS Dominique PILON Daniel SIBEAUD Patrick	Administrateur, (Animateur pédagogique) Administratrice Administratrice Administratrice Secrétaire général Administratrice Administratrice Trésorier Administrateur	AD OCCE – Oise
Adhérents salariés	PREVOT Amélie	Secrétaire administrative	AD OCCE - Oise

*Étaient absents ou excusés :*

	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Non adhérents	COMPAGNON Emmanuelle	Inspectrice d'académie – Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise
	Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale SOUILLARD Sébastien	Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré Commissaire aux comptes	DSDEN Oise – Circonscriptions du premier degré AUDIT-France
	RICHOMME Florent	Chargé d'affaires du secteur public et de l'économie sociale	Caisse d'épargne des Hauts-de-France
	DUPUIS Denis	Maire	Commune de BREUIL-LE-SEC
	POLETTI Jean-Pierre	Administrateur CAN, correspondant	Fédération nationale OCCE
Membre(s) du conseil d'administration	DEBROUWER Huguette TICOZZELLI Jocelyne	Vice-présidente Administratrice	AD OCCE – Oise

## Pouvoirs :

	NOM et Prénom	Fonction	Nombre de pouvoirs :
Membres du conseil d'administration	BOUVIER Laure	Administratrice	1 431
	BULTIÈS Catherine	Administratrice	0
	BUVRY Sabine	Administratrice	50
	CAIVANO TELLIER Laurence	Administratrice	410
	CHATRIEUX Sylvain	Administrateur	1 539
	CHEVAL Maxence	Administrateur	2 907
	COULON Danièle	Administratrice	0
	DEBROUWER Huguette	Administratrice	323
	GRIMAUX Isabelle	Administratrice	0
	JOUHAULT Christelle	Administratrice	439
	LANGLOIS Sébastien	Administrateur	423
	MAUDRIN Hélène	Administratrice	198
	MAUVAIS Dominique	Administratrice	78
	PILON Daniel	Administrateur	866
	SIBEAUD Patrick	Administrateur	0
TICOZELLI Jocelyne	Administratrice	101	
Adhérents, mandataires ou représentants de la coopérative	BAECKEROOT Laurence	Directrice école	112
	DEMEYER Florence	Mandataire	151
	PREVOT Amélie	Secrétaire	1

Monsieur Sylvain CHATRIEUX préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

Un exemplaire de la lettre de convocation des membres ;

La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;

Les statuts de l'association ;

La feuille de présence à l'assemblée ;

Les pouvoirs des membres représentés ;

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2021 ;

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + C.R.F. / C.R.A. consolidés des coopératives affiliées) arrêtés au 31 août 2021 ;

Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration ;

Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ;  
Le projet associatif ;  
Le projet de budget pour l'exercice 2021/2022 ;  
Le projet d'activité pour l'exercice 2021/2022 ;  
Le texte de résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège départemental, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre remise en mains propres est excusée.

Le président donne lecture du rapport moral, puis fait donner lecture du rapport d'activité par le secrétaire général, du rapport financier par le trésorier et du rapport général du commissaire aux comptes.

Sont présentés les projets de budget pour l'exercice 2021/2022 et le projet d'activités pour 2021/2022.

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Il signale que prennent fin les mandats des administratrices suivantes :

Laure BOUVIER – Catherine BULTIES – Sabine BUVRY – Laurence CAIVANO-TELLIER – Christelle JOUHAULT – Dominique MAUVAIS – Jocelyne TICOZELLI.

Au cours de cette assemblée générale et selon les statuts, 20 postes sont donc à pourvoir.

Laure BOUVIER, Catherine BULTIES, Sabine BUVRY, Laurence CAIVANO-TELLIER, Christelle JOUHAULT, Dominique MAUVAIS et Jocelyne TICOZELLI déclarent se porter à nouveau candidates.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve les résolutions suivantes à l'unanimité (**sauf mention contraire**) :

Première résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil arrête les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2021 faisant apparaître un <b>déficit de 10 564,96 €</b> pour le siège départemental, affectés au fonds associatif et un <b>résultat des coopératives sommées de +104 950,73 €</b> dans leur report à-nouveau.
Deuxième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil arrête les termes du rapport financier du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2021.
Troisième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil arrête le rapport d'activité du secrétaire général à l'exercice clos le 31 août 2021.
Quatrième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil arrête le renouvellement des mandats des administrateurs suivants : Laure BOUVIER – Catherine BULTIES – Sabine BUVRY – Laurence CAIVANO-TELLIER – Christelle JOUHAULT – Dominique MAUVAIS – Jocelyne TICOZELLI.
Cinquième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil arrête les termes du projet de budget pour l'exercice 2022 – 2023.
Sixième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil arrête les termes du projet d'activité pour l'exercice 2022 – 2023.
Septième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2022 – 2023 à 1,84 € (un euro et quatre-vingt-quatre centimes d'euro) par coopérateur. <b>(Moins une abstention [151 voix])</b>
Huitième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil approuve la proposition de fixer la date limite de retour des documents statutaires (C.R.F. / C.R.A. de l'exercice clos et bulletin d'adhésion du nouvel exercice) au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Toute coopérative n'ayant pas respecté cette limite recevra une lettre recommandée avec accusé de réception lui rappelant ses engagements avec copie à l'inspection de l'éducation nationale. Sans réponse dans les quinze jours ouvrables, le compte de la coopérative sera fermé. <b>(Moins une abstention [439 voix])</b>
Neuvième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil approuve la proposition suivante : « <i>Tout C.R.F. arrivant au siège devra comporter la signature des membres de la commission de contrôle des comptes, dont un membre au moins est un parent ou un élu ou un DDEN.</i> »
Dixième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil approuve les propositions suivantes : « <i>Toutes les coopératives ayant eu un découvert bancaire seront contrôlées.</i> » « <i>Les coopératives n'ayant pas retourné leur C.R.F. dans les délais seront contrôlées. Une rencontre sera provoquée entre les membres du C.A. et les mandataires au sein d'une circonscription avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale dans un but de formation et de bonne résolution. Les membres du bureau sont désignés pour suspendre le mandatement des coopératives qui ne répondent aux sollicitations statutaires.</i> » « <i>Les coopératives tirées au sort seront contrôlées entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 2022 sur l'exercice 2021 – 2022.</i> » « <i>À chaque fin d'exercice, la caisse sera déposée sur le compte courant de la coopérative. Un solde inférieur ou égal à 51 € est toléré.</i> » « <i>Tout changement de mandataire entraînera une attestation sur l'honneur du dépôt de la caisse – le cas échéant – de l'année en cours sur le compte courant de la coopérative. Cette attestation devant être signée par tous les membres adultes du conseil de coopérative. Le cahier de comptabilité mentionnera ce dépôt.</i> » « <i>Pour toute déclaration de sinistre relatif à un vol / une perte de tout ou partie de la caisse, le mandataire devra justifier la constitution du montant du vol / la perte du montant.</i> »

CIRCONSCRIPTION	N° ADHÉRENT – COORDONNÉES DE LA COOPÉRATIVE
ASH	060-292 – Ets Spécialisé La Faisandrie – 60200 COMPIÈGNE
AUNEUIL	060-035 – EMP de la petite Colline – 60390 AUNEUIL
BEAUVAIS- NORD	060-066 – EEP Bois Brulet – 60000 BEAUVAIS
BEAUVAIS- SUD	060-041 – EPP Roger Rabouille – 60000 AUX MARAIS
BEAUVAIS- MAT.	060-104 – EMP Jean Macé – 60000 BEAUVAIS
CLERMONT	060-381 – EPP Jules Planque – 60600 ERQUERY
COMPIÈGNE	060-236 – EEP Robert et Cécile Maurez – 60750 CHOISY-AU-BAC
CREIL	060-317 – EMP George Sand – 60100 CREIL
CRÉPY-EN-VALOIS	060-510 – EEP Jean Daudre – 60330 CRÉPY-EN-VALOIS
GOUVIEUX	060-759 – EMP George Sand – 60460 PRÉCY-SUR-OISE
GRANDVILLIERS	060-060 – EEP – 60210 BEAUDEPUIS
MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	060-912 – EMP du Bosquet – 60350 TROSLY-BREUIL
MÉRU	060-210 – EMP Thérèse Declémy – 60230 CHAMBLY
NOGENT-SUR-OISE	060-955 – EEP Constant Boudoux – 60870 VILLERS-SAINT-PAUL
NOYON	060-232 – EEP – 60138 CHIRY-OURSCAMPS
PONT-STE-MAXENCE	060-554 – EPP Bricogne-Cuignièrès – 60700 LES AGEUX
ST-JUST-EN-CHAUSSÉE	060-004 – EEP – 60480 ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN
SENLIS	060-219 – EMP des Tilleuls – 60500 CHANTILLY

Onzième résolution

En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil approuve la proposition de laisser le conseil d'administration fixer le lieu et la date de l'assemblée générale ordinaire 2023 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport moral, rapport d'activité et rapport financier du conseil d'administration sur les comptes de l'association au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 ;
- rapport général et communications du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 ;
- approbation de ces comptes ;
- quitus aux administrateurs ;
- renouvellement des mandats des administrateurs ou désignation de nouveaux administrateurs ;
- budget de l'exercice 2022 – 2023 ;
- projet d'activité de l'exercice 2022 – 2023 ;
- fixation du montant de la cotisation pour 2022 – 2023 ;
- questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 17 h 08 min.

-----  
Fait à Beauvais, le 23 février 2022.

Le président de séance,  
*président du CAD OCCE-Oise,*

Sylvain CHATRIEUX